

ANNEXE 1

Correspondance MPO et ACÉE



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église, 2^e étage
CP 9514, succursale Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

1141 Route de l'Église, 2nd floor
P.O. Box 9514, Station Sainte-Foy
Québec, Québec
G1V 4B8

Québec, le 8 juillet 2008

Monsieur Jean-Sébastien David
Directeur des opérations
Osisko Exploitation Ltée
2140, rue Saint-Mathieu
Montréal (Québec)
H3H 2J4

REÇU 14 JUIL 2008

Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic – Fin de la procédure d'évaluation
environnementale en vertu de la LCÉE

Monsieur,

La présente fait suite à l'analyse du document suivant :

Genivar 2008. Projet minier aurifère Canadian Malartic – analyse de solutions de moindre impact sur l'habitat du poisson. Genivar, Société en commandite à Osisko Exploration Ltée. 49 p.

Les experts de la Direction de la gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans Canada (MPO) ont examiné la nouvelle proposition en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches (LP) et ils sont d'avis que la variante proposée permet de réduire l'empreinte du projet sur le milieu physique et de limiter les impacts sur l'habitat du poisson. Par conséquent, le MPO est d'avis qu'il est peu probable que les ouvrages et entreprises proposés entraînent une destruction, détérioration ou perturbation de l'habitat du poisson. Une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la LP n'est donc pas nécessaire. Je joins à la présente l'avis du MPO.

Par ailleurs, Transports Canada a confirmé qu'il n'avait pas d'autorisation à émettre au regard du projet, tel que présenté.

Compte tenu de ce qui précède, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ne s'applique plus. Nous mettons donc fin à l'évaluation environnementale fédérale. Si le projet devait être modifié, nous vous suggérons de communiquer de nouveau avec nous.

.../2



Pour toute précision ou information complémentaire qui vous serait utile, n'hésitez pas à communiquer avec moi au (418) 649-6104.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DL

Dominique Lagueux
Conseillère principale

p.j. (1)

c.c. par courriel

Yves Simpson, Pêches et Océans Canada

Mélanie Sanschagrin, Transports Canada

Renée Loiselle, Direction des évaluations environnementales – MDDEP



Le 8 juillet 2008

Votre réf. / Your ref.

Madame Dominique Lagueux
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
1141, Route de l'Église 2e étage
CP 9514, succ. Ste-Foy
Québec G1V 4B8

Notre réf./Our ref.
9540-35-040

Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic

Révision du rôle du ministère Pêches et Océans au regard de l'application de la
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Madame Lagueux,

Le 12 octobre 2007, en réponse à votre correspondance relative à la coordination fédérale pour le projet en titre, le MPO a indiqué qu'il serait vraisemblablement une autorité responsable (AR) au sens de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale mais que des précisions sur le projet étaient requises afin de déterminer la portée de ses responsabilités.

Pour répondre à notre demande, le promoteur a déposé le 6 mai 2008 une analyse de solutions de moindre impact sur l'habitat du poisson dont voici la référence :

- Genivar 2008. Projet minier aurifère Canadian Malartic – analyse de solutions de moindre impact sur l'habitat du poisson. Genivar, Société en commandite à Osisko Exploration Ltée. 49 p.

Les experts de la Direction de la gestion de l'habitat du poisson ont examiné la nouvelle proposition en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches (LP) et ils sont d'avis que la variante proposée permet de réduire l'empreinte du projet sur le milieu physique et de limiter les impacts sur l'habitat du poisson.

Notamment, le promoteur propose maintenant d'utiliser les anciens parcs à résidus ainsi que les bassins de sédimentation et de polissage de l'ancienne mine East Malartic pour y déposer ses résidus d'exploitation. Ainsi, le parc à résidus toucherait uniquement le sous-

... / 2

bassin versant du ruisseau Raymond, un cours d'eau qui a été affecté par les exploitations minières passées. Le ruisseau Raymond actuel ne serait pas affecté physiquement par les nouveaux ouvrages.

En ce qui a trait aux traversées de cours d'eau associées à la construction de nouveaux chemins d'accès, le MPO est d'avis que la mise en œuvre de bonnes pratiques devraient permettre d'éviter les impacts sur l'habitat du poisson. À ce sujet, le MPO pourrait fournir un avis expert si requis.

Par conséquent, compte tenu du rapport d'analyse des solutions de moindre impact sur l'habitat du poisson (Genivar 2008), le MPO est d'avis qu'il est peu probable que les ouvrages et entreprises proposés entraînent une destruction, détérioration ou perturbation de l'habitat du poisson. Une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la LP n'est donc pas nécessaire. Par conséquent, contrairement à notre première réponse du 12 octobre 2007, le MPO ne sera pas une autorité responsable au sens de la LCÉE pour l'évaluation environnementale du projet en titre.

Si les plans présentés sont modifiés, l'avis fourni dans la présente ne s'appliquera peut-être plus à la situation et vous êtes priée de nous consulter pour déterminer si un autre examen en vertu de la LP est requis. Si certaines activités partiellement décrites ou qui n'ont pas été décrites dans l'avis de projet du promoteur sont susceptibles d'occasionner des pertes d'habitat du poisson, celui-ci devrait également consulter à nouveau le MPO.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant au soussigné au (418) 648 - 4681.

Veuillez agréer, Madame Lagueux, l'expression de mes salutations distinguées.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Yves Simpson

Analyste, Évaluation environnementale et grands projets

c.c. Manon Laliberté, Direction de la gestion de l'habitat du poisson, MPO

Maryse Lemire, Direction des évaluations environnementales et grands projets,
MPO

ANNEXE 2

Liste des espèces fauniques identifiées dans la zone d'inventaire

Annexe 2

Liste des espèces fauniques identifiées dans la zone d'inventaire.

Nom français	Nom latin	Peuplements résineux	Peuplements feuillus	Marais	Tourbière	Friche	Peuplements mélangés	Bassins
Herpétofaune								
Couleuvre rayée	<i>Thamnophis sirtalis</i>						X	
Crapaud d'Amérique	<i>Bufo a. americanus</i>	X		X				
Grenouille des bois	<i>Rana sylvatica</i>	X		X			X	
Grenouille verte	<i>Rana clamitans melanota</i>			X				
Rainette crucifère	<i>Pseudacris c. crucifer</i>	X	X	X				
Avifaune								
Bécasse d'Amérique	<i>Scolopax minor</i>							X
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>							X
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	X			X			
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	X	X	X	X	X	X	
Bruant sp.	<i>Zonotrichia</i>	X						
Canard d'Amérique	<i>Anas americana</i>							X
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>			X				X
Carouge à épaulette	<i>Agelaius phoeniceus</i>	X						
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>					X		
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	X					X	
Fuligule à collier	<i>Aythya collaris</i>							X
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>							X

Annexe 2 (suite)

Liste des espèces fauniques identifiées dans la zone d'inventaire.

Nom français	Nom latin	Peuplements résineux	Peuplements feuillus	Marais	Tourbière	Friche	Peuplements mélangés	Bassins
Avifaune (suite)								
Gélinotte huppée	<i>Bonasa umbellus</i>	X	X				X	
Grand chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>							X
Grand pic	<i>Dryocopus pileatus</i>	X						
Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>		X					
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	X						
Grive solitaire	<i>Catharus guttatus</i>	X			X		X	
Grue du Canada	<i>Grus canadensis</i>			X				
Hirondelle bicolor	<i>Tachycineta bicolor</i>			X				X
Jaseur d'Amérique	<i>Bombcilla cedrorum</i>	X						
Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>	X			X			
Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	X	X	X			X	
Mésange à tête noire	<i>Parus atricapillus</i>	X	X	X		X	X	
Moucherolle des aulnes	<i>Empidonax alnorum</i>			X				
Moucherolle tchébec	<i>Empidonax minimus</i>	X		X				
Paruline bleue	<i>Dendroica caerulescens</i>	X	X				X	
Paruline du Canada	<i>Wilsonia canadensis</i>	X					X	
Paruline couronnée	<i>Seiurus aurocapillus</i>	X	X	X			X	
Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>							X

Annexe 2 (suite)

Liste des espèces fauniques identifiées dans la zone d'inventaire.

Nom français	Nom latin	Peuplements résineux	Peuplements feuillus	Marais	Tourbière	Friche	Peuplements mélangés	Bassins
Avifaune (suite)								
Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>	X						
Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>	X						
Paruline à flancs marron	<i>Dendroica pensylvanica</i>			X				
Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>	X		X	X	X	X	
Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>	X						
Paruline noir et blanc	<i>Mniotilta varia</i>						X	
Paruline à poitrine baie	<i>Dendroica castanea</i>	X						
Paruline rayée	<i>Dendroica striata</i>	X						
Paruline des ruisseaux	<i>Seiurus noveboracensis</i>	X						
Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magnolia</i>	X	X	X			X	
Petite buse	<i>Buteo platypterus</i>				X			
Pic chevelu	<i>Picoides villosus</i>			X			X	
Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>		X	X				
Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>							X
Quiscale bronzé	<i>Quiscalus major</i>	X		X				
Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>						X	
Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>		X					
Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>	X						

Annexe 2 (suite)

Liste des espèces fauniques identifiées dans la zone d'inventaire.

Nom français	Nom latin	Peuplements résineux	Peuplements feuillus	Marais	Tourbière	Friche	Peuplements mélangés	Bassins
Avifaune (suite)								
Sarcelle à ailes vertes	<i>Anas crecca carolinensis</i>			X				
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca (crecca)</i>			X				
Sittelle à poitrine blanche	<i>Sitta carolinensis</i>	X						
Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>	X						
Tétras du Canada	<i>Dendragapus canadensis</i>	X						
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	X				X	
Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>	X	X				X	
Mammifères								
Campagnol à dos roux	<i>Clethrionomys gapperi</i>		X					
Castor du Canada	<i>Castor canadensis</i>			X				
Écureuil roux	<i>Tamiasciurus hudsonicus</i>	X	X	X			X	
Lièvre d'Amérique	<i>Lepus americanus</i>	X		X				
Orignal	<i>Alces alces</i>	X		X			X	
Ours	<i>Ursus americanus</i>						X	
Raton-laveur	<i>Procyon lotor</i>	X					X	

ANNEXE 3

Styles architecturaux à Malartic

Photo 1 : Exemple de maison Québécoise (551, des Pionniers, 1940)



Photo 2 : Exemple de maison Québécoise (390, de la Paix, 1939)



Photo 3 : Alignement de maisons Québécoises (3^e Avenue, vers 1940)



Photo 4 : Exemple de maison de colonisation (451, des Pionniers, 1939)



Photo 5 : Exemple de maison de colonisation (550, des Pionniers, 1939)



Photo 6 : Exemple de maison de colonisation (461, Centrale Sud, 1939)



Photo 7 : Exemple de style néoclassique québécois (331, Montcalm, 1946)



Photo 8 : Exemple de maison néoclassique anglo-américaine (441, des Pionniers, 1939)



Photo 9 : Exemple de maison néoclassique anglo-américaine (510, de la Paix, 1939)



Photo 10 : Exemple de maison Four Squares (544 et 546, des Pionniers, 1939)



Photo 11 : Exemple de maison Four Squares (500 et 502, de la Paix, 1939)



Photo 12 : Exemple de maison boomtown (531, des Pionniers, 1936)



Photo 13 : Exemple de maison boomtown (320, Abitibi, 1938)



Photo 14 : Édifices commerciaux de style boomtown (rue Royale, vers 1938)



Photo 15 : Édifices commerciaux de style boomtown (rue Royale, vers 1938)



Photo 16 : Exemple de maison à croupe (591, Montcalm, 1939)



Photo 17 : Exemple de maison à croupe (810, Millenbach, 1942)



Photo 18 : Exemple de maison à croupe (530, Centrale Sud, 1946)



Photo 19 : Exemple de style International (École secondaire Le Tremplin, rue des Érables, 1975)

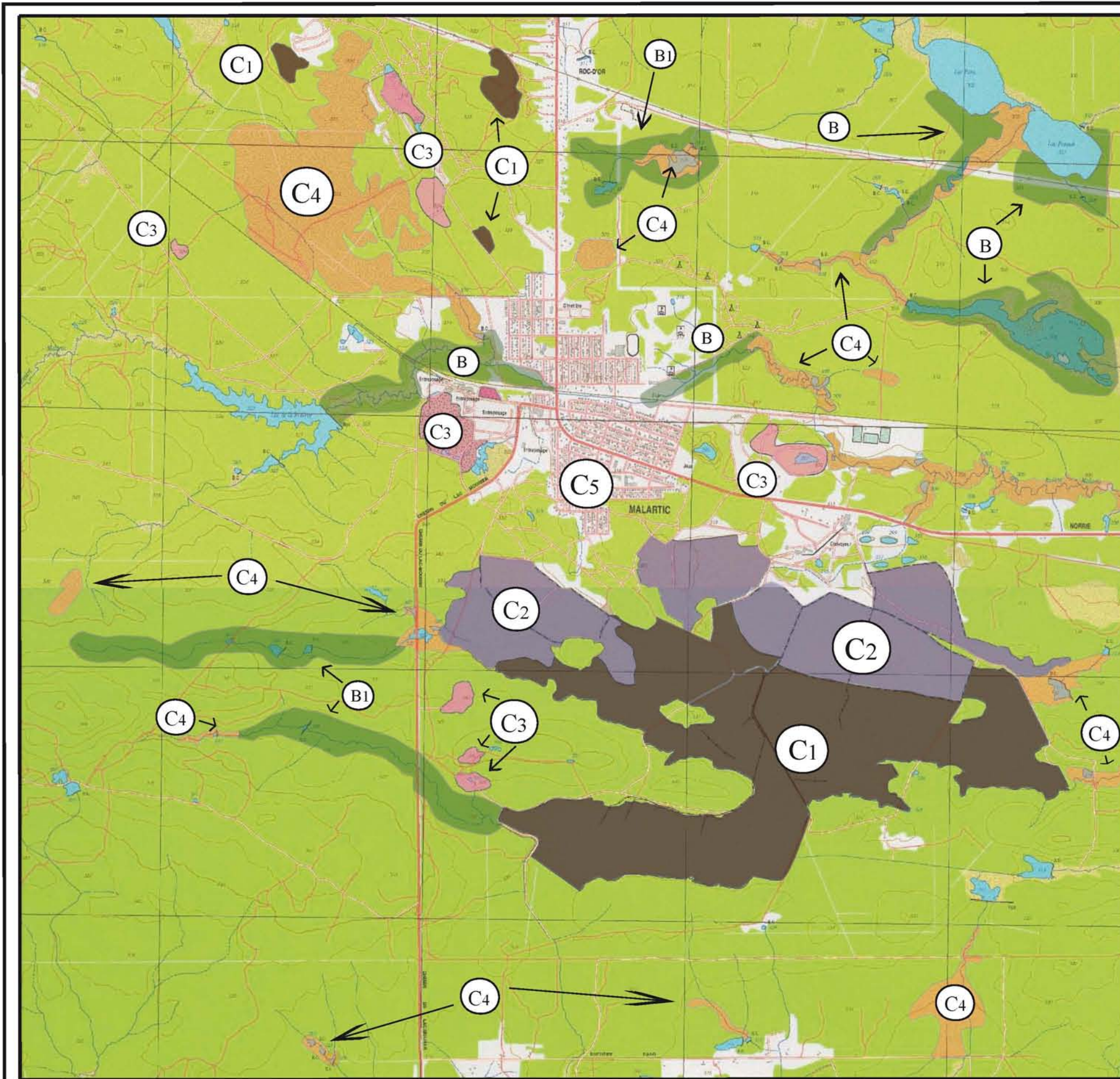



Photo 20 : Exemple d'édifice moderne (Centre hospitalier Vallée-de-l'Or et de soins psychiatriques régionaux, rue des Érables, 1967)



ANNEXE 4

Zones de potentiel archéologique





B Zones de potentiel moyen

B1 Zones de potentiel moyen à inventorier

C Zones de potentiel faible

C1 Bassin de sédimentation

C2 Halde

C3 Banc d'emprunt

C4 Zone inondable

C5 Zone municipalisée

Échelle 1 : 20 000
 Dessin: M. Beaudry (28/09/2007)

**Annexe 3 : Zone de potentiel archéologique
 Projet minier aurifère Canadian Malartic**

